

**Direction : Direction Générale**

**Affaires Foncières et Juridiques**

**REF : FONCIER2007005**

**Signataire : FG/SD**

**OBJET : 5, passage de la Justice : projet de cession d'un terrain communal cadastré G n° 106 au profit de la SEM Plaine Commune Développement.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier de la SEM Plaine Commune Développement en date du 2 août 2006,

Vu la lettre de la Ville du 27 mars 2007,

Vu l'avis des services fiscaux du 02 juin 2006,

Considérant l'intérêt à céder le terrain communal à le SEM Plaine Développement dans le cadre du du projet de renouvellement urbain du quartier BENGALI – JUSTICE,

Vu le budget communal,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union pour un Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

**DELIBERE :**

Article 1 : Décide de céder à la SEM Plaine Commune Développement le terrain communal situé 5 passage de la Justice, cadastré G n° 106.

Article 2 : Dit que le prix de cession est fixé à l'€uro symbolique.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette transaction.

La recette résultant de cette cession sera imputée au 203-7788-824.

le Maire